



DOUBLE PEINE A L'EPM

Ce 1er août 2024, l'ensemble des professionnel.le.s contractuel.le.s du SEEPm ont été contacté.e.s et il leur a été annoncé la fin de leur contrat au 31 août prochain, malgré des promesses de renouvellement encore d'actualité la semaine précédente. Il y avait 11 postes à pourvoir pour la rentrée 2024 au sein de l'établissement (éducateurs, psy, RUE, PT...) et des recrutements en cours. Sur la totalité de ces postes et suite aux récentes annonces de coupes budgétaires, seuls deux ont pu être conservés.

Suite à cette annonce, nous voulons dénoncer :

- **La gestion catastrophique et déshumanisée de nos collègues :**

La suppression des contrats à moins d'un mois de leur terme touche les personnels non seulement sur le plan professionnel, mais aussi sur le plan personnel.

La stabilité et la cohésion des équipes est remise en jeu jusqu'à la direction, puisqu'un poste de RUE est désormais supprimé ; les agents contractuels de l'EPM sont nombreux à être dans une dynamique de formation et de professionnalisation avec une volonté de rester sur l'établissement et sont gracieusement congédiés malgré leur engagement.

- **Une décision unilatérale ayant un fort impact sur l'ensemble des administrations :**

- *l'Administration Pénitentiaire*, avec qui le travail en binôme complémentaire AP/PJJ va devenir plus que limité.

- *l'Education Nationale*, pour qui la suppression d'un poste de professeur technique va avoir de réelles conséquences. La gestion du pôle socio-scolaire et de la formation sera aussi fortement impactée, bénéficiant jusque-là d'un important soutien de la PJJ.

- *L'Unité de Soin*, et plus largement l'accompagnement des mineur.e.s, à cause de la suppression d'un 0,5 ETP de psychologue grandement nécessaire et réclamé depuis des mois (la psychologue de l'USN1 étant à temps partiel et ayant une présence sur site limitée).

- Une véritable remise en cause des missions et de la prise en charge des mineur.e.s et de leurs familles au quotidien :

- L'Administration Pénitentiaire subit des difficultés de ressources humaines depuis des mois, connues de tou.te.s et soulevées dernièrement dans un communiqué de l'OIP. Les éducateur.trice.s sont parfois la seule présence humaine et adulte dont les jeunes bénéficient en journée sur leur unité, lorsque le surveillant d'étage est appelé ailleurs pour pallier aux manque d'effectif.

- *Moins d'éducateurs = moins de capacité horaires = moins de présence sur place.*

Nous ne serons plus en mesure d'effectuer nos missions, qu'elles soient dans le quotidien (activités, entretiens éducatifs...), sur le volet l'administratif ou vers l'extérieur (présence aux audiences, accompagnement des permissions de sortir, démarches, etc). Il sera impossible de se démultiplier dans l'attribution des références, afin d'effectuer un suivi correct des mineur.e.s. Certain.e.s jeunes vont perdre dès le mois prochain, et du jour au lendemain, la présence de professionnel.le.s avec qui ils avaient construit des liens de confiance depuis des mois. En parallèle, nombre d'entre eux.elles, ainsi que leur famille, vont se retrouver sans éducateur.trice de milieu ouvert – puisque nos collègues d'UEMO sont loin d'être épargné.e.s par ces suppressions de postes – et avec un accompagnement réduit au strict minimum. Quid du fil rouge et des repères pour tous ces usagers ?

Alors qu'un plan stratégique national 2023-2027 annonçait une volonté de renforcer la place de la PJJ et des modalités de prise en charge, mais aussi la professionnalisation et l'accompagnement de ses agents, notamment contractuel.le.s, force est de constater aujourd'hui une véritable marche arrière de l'Administration Centrale.

Alors que nous accompagnons les adolescent.e.s les plus en difficulté de notre pays, que le nombre de détenu.e.s mineur.e.s en France n'a jamais été aussi élevé malgré les promesses non-tenues d'un CJPM qui annonçait l'inverse, nous condamnons fortement la décision de supprimer près d'un quart des postes de la PJJ existants au sein de l'EPM de Meyzieu.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à une grève de tous les professionnels de la PJJ le jeudi 08 août 2024, afin de dénoncer ces décisions arbitraires et mortifères pour nos usagers, ainsi que pour toute la profession dans son ensemble.

